

» de l'abîme et obscurcit l'air et le soleil, semble s'être répan-
 » due sur la surface de votre royaume. Sachez que la royauté
 » ne peut subsister avec la liberté que s'arrogent les Fran-
 » çais de parler et d'écrire; sachez que l'intérêt des rois est
 » de maintenir l'obscurantisme, d'empêcher les esprits hardis
 » de raisonner sur l'origine des cultes et des gouvernements;
 » n'oubliez pas que le trône et l'autel sont unis intimement,
 » que les rois ne peuvent raisonnablement asseoir leur do-
 » mination sans le concours des prêtres, et que ce serait
 » une grande imprudence de se ranger contre eux du parti
 » des peuples. Craignez que les hommes, éclairés par les phi-
 » losophes, ne s'accoutument à regarder les puissances qui
 » les gouvernent comme des usurpations; car de ce jour la
 » monarchie sera perdue. Des hauteurs superbes s'élèvent de
 » toutes parts contre Dieu; les philosophes renversent d'abord
 » les autels du Christ, pour abattre ensuite le trône de César.
 » Prévenez ces épouvantables malheurs; emprisonnez les
 » écrivains dangereux, bâillonnez les imprimeurs qui prêtent
 » le secours de leurs presses à la propagation de ces doc-
 » trines pernicieuses qui s'infiltrèrent dans tous les pores de la
 » société, et qui finiront par corrompre la nation. Exter-
 » minez, sire, les infâmes apôtres de la liberté, forcez-les au
 » silence par les plus affreuses tortures et par les plus ter-
 » ribles supplices; et que leur souffle de basilic ne vibre plus
 » que sous les voûtes sinistres et impénétrables des ca-
 » chots de la Bastille!!!.... »

L'assemblée du clergé terminait son adresse par des repré-
 sentations sur l'édit qui ordonnait le silence en matière reli-
 gieuse, sur les arrêts que le parlement avait rendus contre

la bulle Unigenitus, et sur le bannissement de plusieurs
 jésuites. Sa majesté n'ayant fait que des réponses évasives,
 les prélats se déterminèrent à écrire solennellement au pape
 pour qu'il donnât enfin son opinion. Benoît XIV, mis en
 demeure de s'expliquer entre les deux factions, fut obligé
 de se départir de sa prudence habituelle; il se prononça
 contre les philosophes, et publia le bref « Ex omnibus, »
 par lequel il déclarait la constitution Unigenitus article de foi.
 « Aucun chrétien, disait-il, ne peut se soustraire à la sou-
 » mission qui est due à cette bulle, ni lui être opposé, sans
 » mettre en péril son salut éternel. L'archevêque de Paris et
 » tous les prélats qui ont imité son exemple ont donc agi sain-
 » tement en refusant le viatique aux réfractaires, par la règle
 » générale qui défend d'admettre un pécheur public et no-
 » toire à la sainte Eucharistie.... »

Le bref du saint-père arriva en France dans le moment
 où les peuples, réduits à une misère effroyable, étaient dans
 l'impossibilité absolue de subvenir aux exigences du fisc, où
 le parlement se montrait plus récalcitrant que jamais pour
 l'adoption de nouveaux impôts, et où cependant Louis XV
 avait un pressant besoin d'argent pour ses maîtresses et pour
 ses courtisans. Sa majesté n'avait qu'une ressource, c'était
 de s'adresser au clergé; elle fit un pacte, et en échange de
 subsides, elle révoqua l'édit du silence en faveur des prêtres,
 et déclara dans un lit de justice que les évêques français pour-
 raient à l'avenir professer ouvertement tout ce qu'ils juge-
 raient convenable aux intérêts de la religion.

La Sorbonne, qui se montrait à cette époque aussi favo-
 rable à la bulle Unigenitus qu'elle lui avait autrefois été op-

posée, applaudit au décret royal; mais il n'en fut pas de même du parlement. Sur le refus que firent les conseillers de l'enregistrer, Louis XV changea entièrement l'organisation de la magistrature, lui enleva toute influence politique, supprima la troisième et la quatrième chambre des enquêtes, et ne conserva que la grand'chambre. Dix conseillers, dont les noms sont demeurés entachés d'infamie, ainsi que les présidents à mortier, consentirent seuls à obéir au monarque; tous les autres envoyèrent leur démission, et le cours de la justice fut encore une fois suspendu.

Tout faisait prévoir une lutte terrible entre les philosophes et les disciples d'Ignace de Loyola, lorsqu'un incident auquel à cette époque on attachait une énorme importance, un attentat contre la personne du roi vint distraire l'attention des esprits. Le 5 janvier, à six heures du soir, Louis XV se disposait à monter en voiture pour se rendre de Versailles à Trianon; les gardes étaient rangés sous le vestibule, sans aucun ordre, quand tout à coup un jeune homme, se faisant jour à travers les soldats, va droit au roi, le frappe à la poitrine, et rentre immédiatement dans la foule. Sa majesté se sentant blessée, porte la main à l'endroit où elle avait été frappée, et s'écrie, « Je suis assassiné ! » Puis apercevant un homme couvert d'un large chapeau, elle le désigne de la main et ordonne qu'on l'arrête. C'était en effet l'assassin, qui, étranger aux habitudes de la cour, avait malencontreusement conservé son chapeau sur la tête.

Le roi fut porté dans son lit, quoique sa blessure fût extrêmement légère, ayant été faite avec un canif. La reine, effrayée, accourut auprès du monarque; la marquise de

Pompadour se vit pour un instant délaissée des courtisans; le ministre garde des sceaux, qu'elle avait le plus protégé, Machault lui-même vint lui signifier l'ordre de quitter Versailles; d'Argenson, qui lui devait sa position, sa fortune, tout ce qu'il était enfin, la traita également avec le dernier mépris. Tel est l'usage des cours!

L'assassin du roi se nommait Robert-François Damiens; il était né à Tieulloy, dans le diocèse d'Arras; son père était un portier de la prévôté d'Arc, près de Saint-Omer. On l'appliqua, suivant l'usage, à la question ordinaire et extraordinaire, pour le contraindre à faire des aveux sur les causes qui l'avaient déterminé à commettre son crime et sur les noms de ses complices; mais ce fut inutilement, il ne voulut désigner personne, et se contenta de dire « qu'il avait frappé » le monarque pour lui donner un avertissement et le ramener à Dieu. » Les enquêtes firent connaître qu'il avait servi plusieurs années chez les jésuites, et qu'en diverses occasions il avait donné des preuves de son dévouement sans bornes à la société; aussi la cour fut-elle unanime pour rejeter le crime de Damiens sur les disciples d'Ignace de Loyola. On prétendit que leur but était d'ouvrir le chemin du trône au dauphin, le protecteur de la compagnie, et de rejeter tout l'odieux de l'assassinat sur les philosophes, sur les jansénistes et sur les membres du parlement. En effet, Damiens, dans ses réticences, laissait planer des soupçons sur les personnages les plus influents du parlement; néanmoins ses allégations parurent tellement absurdes, que le roi n'hésita pas à confier aux conseillers le soin de le juger.

Damiens comparut devant le tribunal; il montra beaucoup

de fermeté, de résolution et presque de la gaieté. On le condamna au même supplice que Ravillac, c'est-à-dire à l'écartellement, avec aggravation de tortures au moyen de tenailles ardentes et de feu de soufre. Il entendit la lecture de ce terrible arrêt, à genoux, sans laisser paraître la moindre trace d'émotion, et dit seulement en se relevant : « La journée sera » rude ! » Le jour du supplice il fut conduit devant l'église de Notre-Dame pour faire amende honorable, et mené ensuite en place de Grève, où s'exécuta le jugement.

Le résultat de cette affaire fut que le roi chercha à se rapprocher du parlement, révoqua les édits qui changeaient l'organisation de ce corps, permit à tous les magistrats qui avaient donné leur démission de rentrer dans leurs places, prit des mesures pour vaincre l'obstination de l'archevêque de Paris et des curés molinistes sur le refus des sacrements, et annonça ouvertement qu'il abandonnait les jésuites. Ainsi, de toutes parts, l'horizon se couvrait de sombres nuages, et annonçait la tempête qui allait fondre sur la compagnie de Jésus. Les bons Pères tournèrent leurs regards vers Rome et demandèrent des secours. Benoît XIV, qui ne se souciait nullement de compromettre son autorité en avouant ses accointances avec eux, ferma l'oreille à leurs plaintes, et rendit même une bulle hostile qui autorisait Carvalho, marquis de Pombal, premier ministre de Joseph, roi de Portugal, à réformer suivant son bon plaisir les abus que les jésuites avaient introduits dans leurs collèges et dans leurs comptoirs de ce royaume. Cet acte fut le dernier du règne de Benoît XIV. Le saint-père mourut le 10 mai 1758, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, après un pontificat de dix-huit années.

CLÉMENT XIII,

FRANÇOIS I^{er},
JOSEPH II,
empereurs d'Allemagne.

256^e PAPE.

LOUIS XV,
roi
de France.

Élection de Clément XIII. — Caractère du nouveau pontife. — Les enfants d'Ignace de Loyola forment une conspiration et tentent de faire assassiner Joseph I^{er}, roi de Portugal. — Ce prince les chasse de ses états. — Banqueroute frauduleuse de la société de Jésus. — Les bons Pères refusent d'acquitter les dettes du Père Lavalette. — Ils sont traduits devant le parlement. — Examen des constitutions de leur compagnie. — Abolition de la société de Jésus en France. — Protestation de Clément XIII. — Nouvel exil de l'archevêque de Paris. — Bulle Apostolicum. — Louis XV menace de s'emparer du comtat Venaissin pour se venger du pape. — Le clergé prêche une croisade contre les philosophes. — Les jésuites sont chassés des Espagnes et du territoire de la France, de Naples, de la Sicile, de Malte, de Plaisance et de Parme. — Clément XIII fulmine des anathèmes contre les souverains qui suppriment les enfants d'Ignace dans leurs états. — Le pape veut faire valoir les prétentions de son siège sur les duchés de Parme et de Plaisance. — Querelle entre Rome et Venise. — Tous les peuples demandent au souverain pontife l'abolition de l'ordre des jésuites. — Clément XIII meurt empoisonné par les enfants d'Ignace de Loyola.

On comptait quarante-quatre cardinaux dans le conclave qui suivit la mort de Benoît XIV. Son éminence monsignor